GUIDE PRATIQUE

Communication associative







CONTACT
evenementiel@camaretsurmer.fr
07 89 00 91 35

INTRODUCTION

Le tissu associatif fait vivre la commune Camaret-sur-Mer en été comme en hiver : événements culturels, sportifs, solidaires, animations locales…

Pour vous aider à faire connaître vos actions, la municipalité met à votre disposition plusieurs outils de communication : impressions, réseaux sociaux, newsletter, affichage, panneau lumineux, agenda IntraMuros et zone de banderoles.

Ce guide récapitule, rubrique par rubrique, les modalités d'accès à chacun de ces outils : quotas, délais, contacts et démarches à suivre. N'hésitez pas à solliciter le service communication en amont de vos projets : plus il dispose d'informations tôt, mieux il pourra valoriser vos actions.

PHOTOCOPIES

Chaque association peut imprimer par année civile :

Formats	Couleur	Noir & blanc
A4	75	100
A3	50	25

La règle est la suivante : une page = 1 impression.
Si recto-verso = 1 page décomptée, si une page recto, une page verso, 2 pages décomptées.
Au-delà de ce quota, les associations devront fournir leur papier au service communication.

Déposez vos documents en mairie ou envoyez-les par mail au service communication. Ils seront imprimés dans un délai de 48h - sauf vendredi où ils seront disponibles le lundi.

Un registre des impressions est tenu à jour pour chaque association. Chaque association peut, sur simple demande, avoir connaissance de l'état de son quota.
Il est conseillé de limiter les aplats de couleurs sur les impressions.

NB : le service communication peut ponctuellement et selon sa disponibilité réaliser des visuels.

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Pour annoncer un événement culturel, sportif, solidaire, assemblée générale, un vide-maison, etc, envoyez vos éléments avant le mardi minuit (de septembre à juin) et avant le lundi minuit (juillet et août) pour qu'ils puissent paraître dès le vendredi suivant.

FORMULAIRE BIM
Complétez le lien suivant
forms.office.com/e/VdFS79LLyH

INTRAMUROS

L'agenda IntraMuros de la commune est lié à celui de l'Office de Tourisme. Ces deux pages sont largement consultées par les locaux comme les touristes hors et durant la saison estivale.

FORMULAIRE OT & INTRAMUROS
Complétez le lien suivant
tinyurl.com/5243jxcc

RÉSEAUX SOCIAUX & SITE WEB

La municipalité dispose de plusieurs outils numériques : site web, pages Facebook et Instagram. Les associations peuvent solliciter le service communication pour relayer leur événement (tag sur Facebook, collaboration temporaire sur Instagram).

PANNEAU LUMINEUX

La municipalité dispose d'un panneau lumineux sur la place Charles de Gaulle et peut insérer des informations simples et concises en amont des événements, si adapté.

KAM'LETTRE, LA NEWSLETTER MENSUELLE

Cette newsletter est envoyée à une liste de diffusion à chaque fin de mois. Elle permet de mettre en avant des actions passées et à venir, qu'elles soient associatives ou municipales. La sélection se fait le mois en cours pour le mois suivant. Plus le service communication a le maximum d'informations en amont, le plus elle pourra mettre en avant l'événement ou l'action pour le mois suivant.

AFFICHAGE

Selon le type d'événements, les cibles et les délais, un affichage dans les équipements municipaux est possible (bibliothèque, camping, port, mairie, etc.) via une diffusion municipale.

BANDEROLES & PANNEAUX D'AFFICHAGES ASSOCIATIFS

Un point d'affichage temporaire de banderoles réservé aux associations camarétoises est installé au rond-point du moulin cassé. Il est soumis à autorisation municipal.

Un calendrier de réservation a été mis en place par le service communication. Les associations doivent en amont réaliser une demande au service communication.

FORMULAIRE BANDEROLE
Complétez le lien suivant
tinyurl.com/c8cpfkzv

Il est recommandé d'installer une banderole deux semaines avant un événement. La mise en place et le retrait seront à leur charge. Les dimensions recommandées sont de 2mx1m afin de préserver de l'espace pour toutes les associations, notamment en période estivale.
Les panneaux d'affichage associatifs ne sont pas à réserver.
En revanche, les mêmes conditions seront à respecter : mise en place deux semaines avant l'événement, et retrait par l'association concernée. Aussi, il est demandé aux associations de ne pas recouvrir les événements non réalisés et de respecter des dimensions n'excédant pas le A3.
Ces panneaux sont ou seront disponibles : rue du Loc'h, place Charles de Gaulle, salle omnisports.

CONTACT
evenementiel@camaretsurmer.fr
07 89 00 91 35